

La rentrée en chantant ! ou une rentrée désenchantée!

Au lieu de demander aux enseignants d'accueillir les élèves en musique, le ministère ferait mieux de corriger sa partition et de ne pas supprimer une portée essentielle dans la partie d'orchestre de l'Ecole: **les contrats aidés.**

Comment penser que ces contrats ne sont pas indispensables au bon fonctionnement des écoles primaires! En voici quelques exemples:

Mr le Ministre, venez donc enseigner en maternelle avec parfois 30 élèves de 4 ou 5 ans sans l'aide d'une atsem (la plupart du temps en cui). Pouvez vous imaginer une enseignante laissant seuls 29 élèves pour s'occuper du 30 ème en train de vomir aux toilettes !!!

En élémentaire: plus de secrétaire d'aide à la direction.

On veut nous faire croire que la priorité est donnée aux élèves qui relèvent du handicap. De fait, ces élèves ont donc des prises en charges thérapeutiques sur le temps scolaire. Mais qui va donc ouvrir la porte aux parents ou taxis qui viennent les chercher ou raccompagner ? Petit compte: imaginez une école avec ULIS (12 élèves) chaque élèves ayant au moins une prise en charge par semaine donc 24 entrées ou sorties par semaine. La directrice entendra donc sonner 24 fois pendant son temps de classe au détriment de la concentration des élèves et de l'enseignante bien sûr!

Aucune école ne pourra permettre cela et devra imposer des horaires de prise en charge (aux récréations par exemple) qui feront que ces élèves, déjà fragilisés, auront moins d'heures d'enseignement.

A ces entrées et sorties, vous pourrez ajouter les livraisons, les interventions des services techniques, et autres enfants malades qui ne peuvent rester à l'école.

Il n'y aura plus de secrétaire de direction pour les tâches administratives qui pourtant s'amplifient d'année en année-messagerie, affelnet, enquêtes IA, IEN, bases élèves, PAP, Gevasco..... vous avez dit "allègement des tâches du directeur" ! Une galéjade sans doute !!

A et D premier degré s'insurge devant autant de mépris pour notre fonction d'enseignant et pour les personnels en contrats aidés remis en situation plus que précaire.

Notre syndicat fera entendre sa voix auprès du ministère pour dénoncer sa décision aussi néfaste qu'injuste de suppression de ces contrats.

Monsieur le Ministre, vous avez fait là plus qu'une fausse note, plus qu'une dissonance...Retravaillez votre harmonie pour obtenir une école Majeure!

B.Tomasi

référente nationale PE